

Question écrite Ministre du Budget, chargée de la Loterie nationale sur « Loterie Nationale. - Réduction des commissions. - Effets sur les libraires. » - 26/6/2017

Le 1er avril 2017, la Loterie Nationale a raboté les commissions qu'elle octroie aux librairies dans le cadre de la vente de ses produits. La commission, initialement à 6 % est descendue à 4,5 %, soit une baisse d'1,5 %. Cette baisse est dénoncée par un secteur qui souffre déjà beaucoup avec un libraire qui met la clé sous le paillason chaque semaine en Belgique. Néanmoins, cette baisse n'est pas effective si le libraire choisit de proposer l'entièreté de la gamme de produits de la Loterie Nationale et de rembourser les gains. Selon le Syndicat Neutre pour Indépendants, des primes pour des actions ponctuelles seront également proposées. Lors d'une question parlementaire à votre collègue Willy Borsus, ce dernier a renvoyé vers vos services relativement aux pourcentages et aux effets concrets de cette mesure. 1. Concrètement, quel est l'impact de cette mesure sur les libraires? Dans quelles mesures des diminutions de pourcentage ont réellement été appliquées? 2. De quels chiffres disposez-vous relativement à cette mesure, en application depuis le 1er avril? 3. Selon vous, la communication autour des nouvelles règles est-elle suffisante?

Réponse du Ministre :

Avant toute chose, je souhaite vous rappeler que le projet initié par la Loterie Nationale en vue de parvenir à une nouvelle rémunération de ses points de vente s'est fait en concertation avec les représentants des organisations professionnelles des libraires (Prodipresse, VFP et Perstablo), les organisations patronales engagées dans la défense des indépendants (UNIZO et UCM) et certains libraires. Pour rappel, la commission payée aux points de vente n'a pas été réduite en avril 2017 mais sa structure a été modifiée afin que les librairies indépendantes puissent pleinement recevoir le fruit de leur dynamisme commercial. Celles qui ont rempli leurs obligations contractuelles ont pu ainsi bénéficier des différents pourcentages de commission repris dans leurs contrats. La mise en oeuvre de cette nouvelle méthode de calcul des commissions a permis de dégager un montant de 812.000 euros de commissions supplémentaires dont ont bénéficié les librairies indépendantes en l'espace de 13 semaines par rapport à ce qu'elles auraient touché sous l'ancien modèle de rémunération. Ce sont 80 % des librairies indépendantes qui ont profité de cette nouvelle politique de rémunération avec en moyenne une augmentation de 500 euros de commissions sur la période avril-juin 2017. La mise en place du nouveau système de rémunération a été accompagnée par une communication ciblée des libraires, par la visite d'un délégué venant exposer, simulation personnalisée à l'appui, ses effets et par de nombreux articles parus dans les revues spécialisées de la profession ainsi que d'un numéro d'appel dédié pour toute question liée à ce nouveau modèle de rémunération.